REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'INDRE COMMUNE DE TRANZAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2024

ORDRE DU JOUR:

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

2) Délibération:

- I. Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry Modification des statuts
- II. ZAER Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables Avis conforme
- III. Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à réaliser avant le vote du budget primitif 2025
- IV. Logements communaux Augmentation des charges liées au chauffage
- 3) Informations et questions diverses :
- I. Travaux en cours
- II. Points d'informations
- III. Retour des réunions extérieures
- 4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

Nombre de Conseillers:

En exercice: 10

Présents: 06 Pouvoirs: 04

Votants: 10

<u>Date de Convocation</u>: 10 décembre 2024

<u>Date d'affichage</u>: 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

<u>Présents</u>: Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Guy BRULON, Françoise FERRANDON, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET.

Absents excusés: Damien FRADET a donné pouvoirs à Philippe VIAUD

Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Françoise FERRANDON

Eloïse PLANTUREUX a donné pouvoirs à Eric DESMET

Julie CHONE a donné pouvoirs à Guy BRULON

Secrétaire de séance : Chantal HIBERT

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2024 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention du Comité Saint Vincent - Saint Blaise de Tranzault ;

En hommage à Monsieur Jean-Marc FRADET, ancien conseillé municipal, décédé le 12 décembre dernier, le Maire a invité l'Assemblée à observer une minute de silence.

2) Délibérations :

I. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY - MODIFICATION DES STATUTS (Délibération N° 27 14/12/2024)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a reçu la notification de la délibération du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry décidant la modification de ses statuts pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * APPROUVE le transfert de la compétence « PACTE TERRITORIAL ET RÉNOVATION DE L'HABITAT » au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État ;
- * **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry jointe en annexe de la présente délibération

II. ZAER – ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (Délibération N° 28 14/12/2024)

Par délibération n°37_28/11/2023 en date du 12 décembre 2023, le Conseil municipal s'est déclaré favorable au déploiement sur l'ensemble du territoire de la commune d'installation « photovoltaïque au sol et en toiture », de la « géothermie » et « biomasse type bois énergie ».

Ainsi, par courrier en date reçu le 25 octobre dernier, le Préfet de l'Indre demande au Conseil municipal, de se prononcer pour avis conforme sur la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) jointe en annexe acté par le Comité régional de l'Énergie le 23 septembre dernier, qui permettra de valider définitivement la cartographie départementale des ZAER.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU la délibération du Conseil municipal n°37_28/11/2023 en date du 12 décembre 2023 VU l'avis du Comité régional de l'Énergie

Le Conseil municipal à l'unanimité,

*CONFIRME la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) jointe en annexe pour la Commune de Tranzault.

III. AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À RÉALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (Délibération N° 29 14/12/2024)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT qui autorise une collectivité à liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement (dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente), ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, même si le Budget Primitif de l'exercice n'a pas été adopté avant le 1er janvier.

Cependant, concernant la section d'investissement, dans l'attente de l'adoption du budget, le maire doit obtenir l'autorisation du Conseil municipal, pour engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Concernant la Commune, les crédits ouverts au titre de la section d'investissement en 2024 s'élèvent à 394 165,36 \in , (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts" 27 000,00 \in).

Aussi, conformément aux textes applicables et pour pouvoir honorer dès le 2 janvier 2025 les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la Commune et des projets engagés, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'Assemblée de faire application de l'article nommé ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Budget Primitif 2024

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- *AUTORISE le Maire, dès le 2 janvier 2025, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 98 541,34 \in (< 25% de 394 165,36 \in) répartis sur les Chapitres suivants :
 - Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles ... 18 541,34 €
 - Chapitre 21 Immobilisations Corporelles..... 40 000 €
 - Chapitre 23 Immobilisation en cours 40 000 €

IV. LOGEMENTS COMMUNAUX - AUGMENTATION DES CHARGES LIÉES AU CHAUFFAGE (Délibération N° 30 14/12/2024)

Par délibération N°28 25/10/2022 du 25 octobre 2022, le Conseil municipal décidait de :

- récupérer les charges locatives liées au chauffage à compter du 1er janvier 2023,
- facturer mensuellement une provision de charge avec une régularisation sur le loyer de janvier de N+1,
- fixer les modalités de calculs de ces charges ainsi :
 - * une part fixe à hauteur de 5,24 € du m² concernant le coût d'entretien des équipements
 - * une part variable à hauteur de 0,047 €/Kwh concernant la consommation réelle de la chaleur (achat du combustible plaquette de bois et gaz pour produire la chaleur).

Considérant l'augmentation d'achat du combustible annoncé par la SCIC Berry Énergies Bocage lors de son Assemblée Générale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réévaluer la part variable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs,

VU le Décret n°87-713 du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables sur les locataires,

VU la délibération du Conseil municipal N°28 25/10/2022 du 25 octobre 2022.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- * **DÉCIDE** d'augmenter la part variable des charges locatives liées au chauffage à hauteur de 10%, soit de 0,047 €/Kwh à 0,051 €/Kwh à compter du 1^{er} janvier 2025.
- * CHARGE Monsieur le Maire d'informer les locataires et de signer les avenants nécessaires pour chacun des baux concernés à compter du 1^{er} janvier 2025.

V. COMITÉ SAINT VINCENT SAINT BLAISE - SUBVENTION (Délibération № 31_14/12/2024) Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soutenir pour 2024 le Comité Saint Vincent Saint Blaise à hauteur de 150.00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le solde de l'article 65748 du Budget primitif 2024, adopté le 12 avril 2024,

VU la demande du Comité Saint Vincent Saint Blaise

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

* **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 150,00 € au Comité Saint Vincent Saint Blaise pour l'année 2024.

3) Questions diverses

Travaux en cours

<u>WC public</u>: Les murs des futurs WC publics sont montés, la toiture doit être posée par l'entreprise BRY-PROT début janvier 2025.

Voirie : le broyage des routes et chemins est terminé.

Stade : la toiture des vestiaires est à réparer.

Points d'information

L'association des parents d'élèves du SIVOM des 5 vallées souhaite une subvention pour une participation aux voyages scolaires afin que tous les enfants puissent en bénéficier. La demande sera étudiée lors du budget 2025 .

<u>Voirie</u>: des problèmes de fissures sont signalés route de Courtioux et des inondations récurrentes sur la route d'Ardentes (RD19) au niveau de la route de Lierne : un signalement sera fait auprès du Département.

Il est demandé la création d'un stationnement pour personne à mobilité réduite à droite de la salle des fêtes

Cantine : Des fuites d'eau des installations de plomberie sont signalées dans la nouvelle cuisine.

Une habitante de Tranzault propose des cours d'anglais : une information sera publiée dans la gazette.

Retour des réunions extérieures

SIVU Voirie Fougerolles-Sarzay Tranzault

Lors de la dernière réunion les Communes de FOUGEROLLES et SARZAY acceptent finalement de prolonger le fonctionnement actuel du broyage des haies, au moins jusqu'aux prochaines élections municipales. Par ailleurs tous regrettent le désengagement de la Commune de LYS-SAINT-GEORGES entraînant une perte de 6 000,00 €.

CDC Val de Bouzanne

Ordures ménagères : changement de méthode au 1er janvier 2025 avec ramassage à domicile 1 semaine sur 2 en alternance. Pour tous les habitants une distribution de rouleaux de 26 sacs jaunes estampillés « CDC Val de Bouzanne » se fera en mairie à partir du 18 décembre 2024. Un calendrier et les consignes de tri seront envoyés par courrier. Pour la Commune : école/cantine/ mairie et salle des fêtes seront dotées de bacs. Ce changement, ainsi que l'augmentation des taxes et l'enfouissement entraînent une augmentation de la redevance d'environ 13%. Les colonnes des points de tri disparaîtront (sauf celles contenant pour lequel il de changement) n'y a pas déchetterie sera ouverte une journée de plus par semaine (le mercredi). Une animation pour le compostage est prévue en 2025.

<u>Tourisme</u>: Restitution de la réunion du comité de pilotage de l'étude « accompagnement à la définition d'une stratégie de développement touristique du val de Bouzanne » et réalisation de fiches d'action lors d'ateliers au moulin d'Angibault.

<u>PLUi</u>: Prochain comité de pilotage prévu mardi 17 décembre 2024 pour mise au point du projet. Les Communes devront faire part de leurs observations avant le 10 janvier 2025.

PAYS DE LA CHATRE

<u>Mobilité</u>: Présentation par la Région de la nouvelle offre de transports Rémi+ à la demande mis en place en septembre 2024.

Exemple pour Tranzault: Sur demande une prise en charge à domicile permet de prendre le bus de la ligne 1 à NEUVY-ST-SÉPULCRE à 06h35 pour rallier Châteauroux avec un retour à 19h01. De même sur demande et par réservation téléphonique Rémi+ emmène à Neuvy St Sépulcre (horaires et coordonnées à consulter sur le site Rémi). Cependant la mobilité solidaire mise en place par le Pays de La Châtre semble plus adaptée à notre ruralité mais reste encore méconnue. Une info sera publiée dans la prochaine gazette.

<u>PNR</u>: Le Président du Pays de la Châtre demande à chaque Commune de prendre une délibération pour ou contre la poursuite du projet de PNR, malgré le vote à l'unanimité en avril dernier des délégués pour la la poursuite du projet. Cette demande ne semblant pas légitime la Commune ne souhaite pas délibérer et laisse les délégués poursuivre le projet qui par ailleurs a fait l'objet de nombreux échanges épistolaires entre les différentes instances et la une des médias locaux. Des délégués ont été nommés pour créer une association de préfiguration et l'étude du projet de PNR doit aller à son terme pour que les Communes se prononcent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 11h15

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 27_14/12/2024 = Adopté à l'unanimité

Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry - Modification des statuts

Délibération N° 28 14/12/2024 = Adopté à l'unanimité

ZAER – Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables – Avis conforme

Délibération N° 29 14/12/2024 = Adopté à l'unanimité

Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à réaliser avant le vote du budget primitif 2025

Délibération N° 30_14/12/2024 = Adopté à l'unanimité

Logements communaux – Augmentation des charges liées au chauffage

Délibération N° 31 14/12/2024 = Adopté à l'unanimité

Comité Saint Vincent/Saint Blaise - Subvention

Le Maire La Secrétaire de séance

Philippe VIAUD Chantal HIBERT